

# Vendredi 17 novembre 2023

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 17 novembre 2023 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 10.11.2023.

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusés : M. ROTTIER, Mme BROUSSE.

Absent : M. LEVASSEUR.

M. ROTTIER a donné procuration à M. CALASSOU

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 18 octobre 2023 ; le registre est signé.

MM. LAFON et PLANTADE présentent à l'assemblée l'évolution du musée Jean MARRANE.

Une collection de vestiges datant du Moyen-Age, prêtée au musée de Duravel, va rejoindre la commune de Mauroux à la demande du propriétaire. Cette restitution va conduire à une modification du jeu proposé aux enfants.

M. LAFON demande s'il est possible d'effectuer quelques travaux de réaménagement du musée pour un meilleur accueil des différentes expositions.

### **I - ADHESION AU SERVICE « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget.

## **II - TRAVAUX ABRI BUS**

Les travaux vont commencer début décembre avec une modification des trottoirs et la création d'un accès PMR (personnes à mobilité réduite). Les changements opérés amputeront la place publique d'un emplacement de parking.

## **III - TRAVAUX SALLE JEAN JARDEL-ETUDE DES SOLS- MARCHE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis concernant l'étude géotechnique de l'opération « Salle Jean Jardel ».

L'entreprise qui correspond le mieux aux attentes du projet est INTERRA pour un montant de 2 911 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retenir l'entreprise INTERRA pour un montant de 2 911 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le permis de construire a été déposé et nous sommes en attente du retour de l'avis des bâtiments de France. Le centre de gestion prend à charge le lancement des marchés publics.

## **IV - TRAVAUX ABORDS DE L'ECOLE**

Les travaux pour l'enfouissement des accès en eau et électricité ont été réalisés. L'ouverture des plis des entreprises est prévue lundi 20 novembre à 15 h.

## **V - ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Henri MAQUET, propriétaire riverain du chemin rural au lieu-dit « Bordes » qui souhaite acquérir

la partie du chemin rural située après la propriété de Monsieur Maurice ROTTIER ; partie du chemin qui dessert uniquement la propriété de Monsieur MAQUET. (plan cadastral joint)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre cette portion de chemin au prix de 23 € le m<sup>2</sup>.

Cette vente sera soumise à une enquête publique.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

## VI - ACTUALISATION DE LA VOIRIE

Vu les articles L.2334-1 et L.2334-23 du CGCT,

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, notamment la longueur de la voirie publique communale,

Le récapitulatif fait apparaître un total de 42 166 mètres de voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 42 166 mètres.

## VII - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152-128 : Amén.abords école		3 000.00 €
D 2152-84 : Aménag.village		2 000.00 €
Total D 21 : Immob.corporelles		5 000.00 €
D 2313-92 : Salle J.Jardel	334 257.83 €	
Total D 23 : Immob en cours	334 257.83 €	
R 1321-128 : Aménag.abors école		49 657.00 €
R 1321-85 : Eglise		14 650.00 €
R 1321-92 : Salle J. Jardel		107 500.00 €
R 1322-128 : Aménag.abords écol		2 465.00 €
R 1322-84 : Aménag. village		11 193.30 €
R 1322-85 : Eglise		11 296.00 €
R 1323-128 : Amén.abords écol		16 159.87 €
R 1323-85 : Eglise		8 790.00 €
R 1328-128 : Aménag.abors école		6 531.00 €
Total R 13 : Sub. invest		228 242.17 €
R 1641 : Emprunts en euros	557 500.00 €	
Total R 16 : Emp/dettes assimil.	557 000.00 €	

## VIII - QUESTIONS DIVERSES

**1.PRESIDENCE SIFA :** M. VAYSSOUSE-FAURE a été élu sénateur du Lot et ne peut plus assurer cette fonction. En conséquence, lors du dernier comité, M. MOUGEOT qui assurait le poste de vice-président a été élu au poste de président.

Mme CAMPOURCY, démissionnaire du conseil municipal, qui occupait le poste de suppléante du délégué titulaire sera remplacée par Mme HALL.

**2. ECOLE :** De nombreux parents souhaitent la mise en place de deux services à la cantine. Depuis la rentrée scolaire des vacances de Toussaint, la mesure a pris effet. En parallèle, les menus sont vérifiés et revus pour un meilleur équilibre alimentaire.

**3. AIDE AUX COMMERCANTS :** Nous avons reçu Mme DO MARCOLINO, manager commerce à la communauté de communes. Pour ce qui concerne notre commune, elle étudie les aides qui pourraient être proposées pour améliorer les équipements « isolation et électriques » de l'épicerie.

La visite de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie a confirmé la nécessité de travaux très importants et très coûteux qui ne peuvent être envisagés dans l'immédiat.

**4. STATIONNEMENT :** Les commerçants du Boulevard Gustave Joubert se plaignent de plusieurs voitures ventouses qui monopolisent les places empêchant leurs clients de stationner et en conséquence de porter ainsi préjudice à leur activité.

**5. DON :** Monsieur HATTON, ancien habitant de notre commune, sculpteur, a souhaité faire don à notre village de nombreuses sculptures en bois et pierre. La plupart d'entre elles sont visibles à la mairie, à l'agence postale et à la bibliothèque. Dès que les travaux de réaménagement des locaux du musée seront terminés, un propre espace leur sera dédié.

**6. MAXI-VERTE :** Pour l'anniversaire des 20 ans de la Maxi-verte, du 8 au 12 mai 2024, 2 000 VTT emprunteront divers circuits de 26 à 71 km dans la vallée du Lot. Le passage dans notre commune est programmé le mercredi 8 mai 2024.

**7. STATION D'EPURATION :** Elle sera mise en eau fin novembre/début décembre et opérationnelle fin février/début mars 2024.

**8. COMMISSIONS :** Le départ de deux conseillers appelle à revoir la composition de certaines commissions. M. DELTORT devient notre correspondant incendie et M. FAYEMENDY, membre du contrôle des listes électorales.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15